



Projets d'investissement dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux

Plan de Relance Agriculture Alimentation et Forêt



- Renforcer la souveraineté alimentaire
- Accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale
- Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique !

1,2 Milliard €

De nombreuses
mesures

S'y retrouver dans les mesures alimentation



Je suis dans un territoire de PAT labellisé ou en cours de labellisation



Mesure 13 Investissement dans les PAT

De nombreuses autres possibilités



Mesure 11 agriculture urbaine et jardin partagé



Mesure 12 Alimentation locale et solidaire



Mesure 14 petites cantines



Appel à projet national du PNA

1 mars au 15 avril

Un comité en partenariat avec la région



Objectifs de l'appel à candidature

- ❖ **Rapprocher** les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et **tous les acteurs de l'alimentation** ;
- ❖ **Faire évoluer les pratiques agricoles et alimentaires**, notamment via le développement de **circuits courts** et le recours aux **produits durables et de qualité** ;
- ❖ Permettre **l'accès de tous** à une alimentation sûre, durable, de bonne qualité et en quantité suffisante.





Quels bénéficiaires éligibles ? Qui peut candidater ?

Les structures éligibles

Entreprises dont entreprises agricoles

Associations

Collectivités territoriales ou leurs groupements
(EPCI, PETR)

Etablissements publics

Gestionnaires d'espaces naturels protégés

Syndicats mixtes

Chambres consulaires



Partenaires du PAT !



Critères d'éligibilité

1. Action ou projet situé.e dans **un territoire de PAT labellisé ou en cours de labellisation**



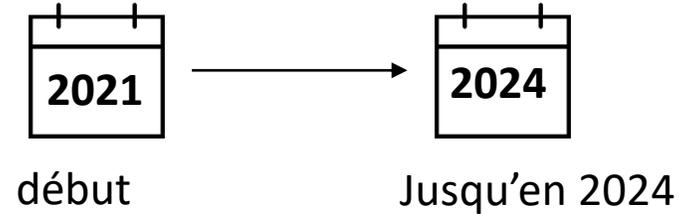
2. Projet qui s'inscrit dans le plan d'action du PAT
(à minima qui répond aux enjeux du plan d'action)



3. Les dépenses envisagées entrent dans le cadre des régimes d'aides d'Etat



4. Calendrier des actions ou des projets



5. Dossier transmis et complet



6. Objectifs cohérents avec ceux de l'Appel à candidatures





Dépenses éligibles



Plusieurs actions/projets peuvent être financés par PAT

Taux de financement maximum

Investissement
matériel

De 50 000 à 500 000 €

Foncier, construction et Travaux -> 10%

Investissement matériel (cuisiner, véhicule)-> 40%

Petit matériel (poêle, bêche, ...)-> 80%

Ou/et

Investissement
immatériel

De 50 000 et 100 000 €

Animation de collectif

Etude et diagnostic

Formation

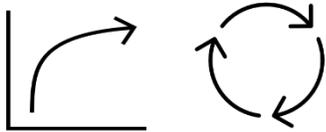
Communication

} 80%



Critères de sélection

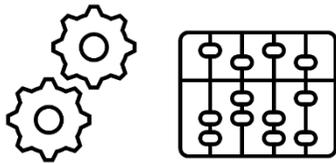
1. Démontrer la viabilité économique et/ou pérennité



2. Démontrer la pertinence du projet



3. La faisabilité du projet est clairement présentée



4. Projet/action multipartenarial(e)



Bonus

Participation à la gouvernance du PAT

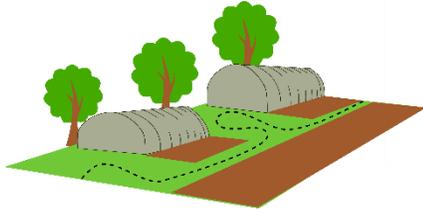


Accompagnement de la restauration collective vers l'atteinte des objectifs de la loi EGALIm





Des exemples de projets



Espaces tests agricole



Point de vente collectif



Outils collectifs de

- Transformation
- Stockage
- Distribution



Tiers lieu alimentaires
(matériels de cuisine,
stockage, distribution)

Achat de foncier



Installation d'un service
de restauration public

Matériels pour restauration collective (non
éligible à mesures petites cantines) : table de tri,
de stockage, de distribution,



Des exemples de projets

Projet de sensibilisation en lien avec les thématiques du PNA : éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage, justice sociale

Accompagnement, animation du PAT sur une thématique en particulier (évaluation par exemple ?)



Nouvelle Etude ou diagnostic sur un enjeu précis du PAT, sur le potentiel nourricier du PAT,



Projet de communication sur le PAT



Comment candidater ?

Rassembler les candidatures d'un territoire ou chacun son dossier ?

Possibilité de faire les deux

→ rassembler si rôle de coordination pertinent

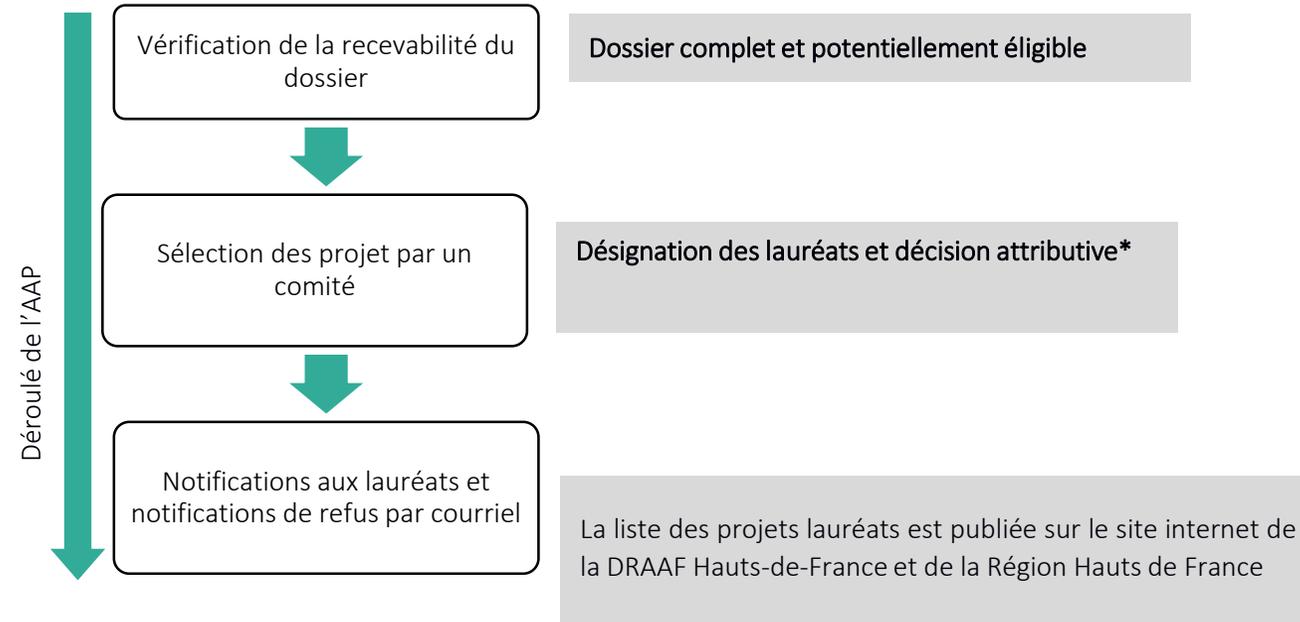
→ accompagner le partenaire à construire son dossier si besoin

Une plateforme pour candidater

[https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Investissement PAT](https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Investissement_PAT)



Procédure rappel





Calendrier

Ouverture de l'appel à candidatures	28 janvier 2021
Clôture de l'appel à candidature	15 septembre 2021
Examen des candidatures	
<u>Date de dépôts</u>	<u>Date de notification aux porteurs de projets</u>
Entre le 28 janvier 2021 et le 28 février	aux alentours du 20 mars
Entre le 01 mars et le 31 mars	aux alentours du 27 avril
Entre le 01 avril et le 15 mai	aux alentours du 15 juin
Entre le 16 mai et le 31 juillet	aux alentours du 15 septembre
Entre le 01 Août et le 15 septembre	aux alentours du 30 octobre
Signature des conventions	au fil de l'eau, avec un délai maximum de 2 mois après l'annonce
Soldes des conventions	Jusqu'en novembre 2024